



## Démission pour suivi de conjoint

Par **Ialie56**, le **07/01/2016** à **14:51**

Bonjour,

Mon conjoint est muté dans une autre région et commence le 1er février.

Je suis en congé parental jusqu'au 9 janvier et je suis obligée de démissionner car pas de poste pour une mutation et refus de rupture conventionnelle.

Ma responsable me propose de ne pas faire mon mois de préavis donc de démissionner le 10 janvier.

Est-ce que je peux démissionner 3 semaines avant que mon conjoint ne commence son nouveau travail et bénéficier de mes droits au chômage ? (Je n'arrive pas à joindre Pôle emploi)

Merci de vos réponses.

Géraldine

Par **P.M.**, le **07/01/2016** à **16:39**

Bonjour,

Il faudrait interroger Pôle Emploi éventuellement par message sur leur site internet pour avoir une trace de la réponse mais il vaudrait mieux démissionner pour la bonne date et que l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis...